

M. MACKENZIE: A mon avis, elles étaient achetées comme enfants et on les gardait jusqu'à l'âge adulte.

M. MURRAY: Je parle d'adolescentes complètement développées.

M. NORMAN: D'après la coutume, les parents signaient un contrat avec l'entremetteur. Les stipulations du contrat exécutées, l'entremetteur payait aux parents une certaine somme et emmenait la fille ou la femme.

M. MURRAY: Et si la fille gagnait assez d'argent, elle pouvait acheter sa liberté?

M. NORMAN: On faisait cela dans certains cas.

M. MURRAY: Dans combien de cas?

M. NORMAN: Je l'ignore. Ces filles menaient une vie assez misérable et le taux de mortalité parmi elles semblait assez élevé.

M. MURRAY: Il y avait des milliers de ces cas?

M. NORMAN: Plusieurs cas, peut-être.

M. MURRAY: Au sujet de l'emploi de jeunes femmes dans l'industrie, je me rappelle qu'on les plaçait dans des dortoirs et qu'on les vendait sur le marché de l'industrie de la même façon que pour la prostitution.

M. NORMAN: La rumeur veut qu'avant la guerre, les industries du textile aient été administrées d'une façon fort dure. Les filles étaient gardées dans des dortoirs et soumises à un régime de vie très sévère. Depuis la guerre, des lois réglementant le travail ont passablement changé cela. Il y eut une vaste campagne contre ce genre de procédé.

M. MURRAY: Nous ne devrions pas signer de traité avec un pays qui entend continuer de pareils traitements envers la main d'œuvre industrielle, alors que son industrie concurrence la nôtre.

M. NORMAN: Il y a maintenant une législation touchant ce genre de travail. Si on ne s'y soumet pas, il appartient à l'union ouvrière intéressée d'en appeler aux tribunaux.

M. MURRAY: Ne devrions-nous pas faire faire un relevé des conditions de travail dans l'industrie japonaise?

L'hon. M. PEARSON: Ce relevé serait possible. Le Japon permet maintenant ces sortes d'enquête. On peut y obtenir actuellement une foule de renseignements sur les conditions de travail et la législation ouvrière.

M. MURRAY: Il est temps qu'un nouveau rapport sur cette situation soit présenté au public canadien.

L'hon. M. PEARSON: On admet communément aujourd'hui que les pires problèmes ouvriers du Japon ont été solutionnés sous le régime d'occupation et que la législation ouvrière japonaise sous ce régime se rapproche des lois ouvrières éclairées des autres pays. Ce début aura-t-il des suites? Je ne sais pas.

M. MURRAY: Cette conversion est-elle véritable ou faudra-t-il une nouvelle prédication? Voilà ce qu'il faut savoir.

L'hon. M. PEARSON: Les rapports de SCAP nous fournissent beaucoup de renseignements à ce sujet et sur l'application de ces lois.

M. MURRAY: Est-ce que les Américains ont actuellement plusieurs usines d'industrie lourde au Japon?

M. NORMAN: Je ne puis répondre avec précision. Il y a certainement des filiales américaines au Japon. Combien? Je devrai d'abord consulter là-dessus.